



Projet de territoire

2022-2032

Issu des réunions par bassin de vie d'octobre 2021

Présenté en conseil communautaire le 15/12/2021

Les orientations retenues, en lien avec les réunions de concertation autour du projet de territoire de l'automne 2021, sont les suivantes :

- un territoire où il est aisé de travailler,
- un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité,
- un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre.

Ces orientations stratégiques sont déclinées en objectifs généraux et en objectifs opérationnels, plus précis, auxquels répond un plan d'actions. Certaines de ces actions correspondent à plusieurs objectifs et certains objectifs opérationnels sont la traduction de différentes orientations stratégiques.

La communauté de communes des Terres d'Auxois étant un territoire rural vieillissant, elle doit avant tout permettre à sa population active de pouvoir rester en lui offrant travail, services, et ce qui fait la différence dans cette concurrence territoriale : un cadre de vie de très bonne qualité. Cela lui offrira également l'opportunité d'attirer de nouveaux habitants et convaincra les jeunes, partis pour leurs études et premières expériences professionnelles, de revenir. Cette ambition d'une dynamique démographique vertueuse est au cœur du projet de territoire 2022-2032 exposé ci-après.

Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler

Premier facteur permettant l'installation ou de rester en tant qu'actif sur le territoire : le travail. Il s'agit de **créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises** que ces dernières viennent de l'extérieur ou soient le fruit d'une dynamique entrepreneuriale interne. Pour répondre aux besoins de main d'œuvre de ces entreprises, il est impératif de **permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences que celles-ci recherchent**. Or, le diagnostic fait état d'un fort taux de chômage des jeunes sur le territoire.

Par ailleurs, compte-tenu de la localisation idéale du territoire par rapport aux axes ferrés ou routiers, il doit **saisir l'opportunité du développement du travail nomade** en permettant le travail pour partie dans les métropoles et pour partie, voire intégralement, en Terres d'Auxois.

Enfin, le territoire sera d'autant plus attractif que les personnes ne s'en sentiront pas prisonnier et considéreront qu'elles peuvent « tester » leur vie en son sein pour une courte durée. Cela implique de ne pas avoir à recourir systématiquement à l'achat de son logement. Pour ce faire, les collectivités devront **renover et encourager la réalisation de logements locatifs adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs**.

Objectif 1 : Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises

1.1 Créer ou étendre des zones d'activités non concurrentielles entre elles
1.2 Réhabiliter des friches réemployables pour l'activité économique
1.3 Favoriser la mobilité durable des entreprises
1.4 Communiquer auprès des entreprises et des administrations sur les atouts du territoire et les facilités d'installation
1.5 Soutenir les projets de création, développement, reprise d'entreprises et favoriser leur mise en réseau
1.6 Echanger avec les acteurs de l'emploi sur les repérages d'entreprises en difficulté dans le cadre du dispositif transitions collectives

Objectif 2 : Permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences recherchées par les entreprises

2.1 Agir pour prévenir les risques liés au numérique pour les enfants et les jeunes
2.2 Mailler le territoire de lieux pour la jeunesse et "aller vers" les jeunes
2.3 Faire connaître et valoriser les métiers de l'industrie et artisanaux auprès des jeunes
2.4 Développer les compétences d'expression, notamment des jeunes, en lien avec les bibliothèques
2.5 Encourager la tenue de formations en proximité sur le territoire
2.6 Travailler avec la Région pour faciliter la mobilité des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire spécialisé ou du supérieur
2.7 Relayer, promouvoir et soutenir toute mesure dédiée à l'insertion et à l'emploi des jeunes
2.8 Promouvoir le recours à l'apprentissage et aux contrats aidés sur le territoire

Objectif 3 : Saisir l'opportunité du développement du travail nomade

3.1 Travailler avec la Région pour développer les liens aux gares de Montbard et Les Laumes-Alésia
3.2 Inciter au co-voiturage pour les trajets domicile-travail
3.4 Créer des tiers-lieux et des espaces de co-working dotés d'installations numériques performantes
3.5 Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité

Objectif 4 : Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs

4.1 Réhabiliter des logements communaux et contribuer à les rendre plus sobres énergétiquement
4.2 Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques
4.3 Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques

Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité

Le territoire est actuellement bien maillé en services de première nécessité (services publics, offre de soins, commerces alimentaires de proximité...). Néanmoins, il faut rester vigilant quant à leur maintien, à leur niveau de qualité et à leur répartition sur le territoire.

Concernant ce dernier point, dans un territoire étendu et rural comme celui de la Communauté de communes des Terres d'Auxois, la proximité joue un rôle important. Si l'habitant doit souvent se déplacer pour accéder au service, il faut également **rapprocher le service de l'utilisateur**.

Il est primordial de pouvoir proposer aux habitants des services de première nécessité de qualité qu'il s'agisse de **l'offre de santé**, de **l'accès à l'eau potable** ou **des services aux familles** qui permettent à ces dernières de travailler sereinement.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux services aux **plus fragiles**, qu'il s'agisse des seniors, compte-tenu du vieillissement de la population annoncé, des personnes en situation de handicap ou en situation de précarité.

Objectif 5 : Rapprocher le service de l'utilisateur

5.1 Permettre aux habitants d'avoir, sur le territoire, des interlocuteurs pour l'ensemble des organismes publics
5.2 Former les habitants aux usages du numérique afin de faciliter leur accès aux droits
5.3 Encourager le maintien et le développement des commerces dans les villages et dans les centres des bourgs
5.4 Soutenir l'implantation de lieux de sociabilité alternatifs

Objectif 6 : Maintenir et conforter l'offre de santé du territoire

6.1 Communiquer sur les services de santé existants
6.2 Agir pour le maintien des services de santé proposés sur le territoire, notamment par le centre hospitalier R. Morlevat
6.4 Encourager l'installation de médecins spécialistes et généralistes
6.5 Mettre en place des actions et communiquer sur le "bien vieillir"

Objectif 7 : Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité

7.1 Promouvoir les services aux familles existants et orienter les familles vers les services appropriés
7.2 Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire
7.3 Améliorer la formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance
7.4 Servir des repas de qualité en restauration scolaire sur la base de productions locales
7.5 Travailler avec la Région pour faciliter la mobilité des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire spécialisé ou du supérieur
7.6 Agir pour prévenir les risques liés au numérique pour les enfants et les jeunes

Objectif 8 : Prendre soin des plus fragiles

8.1 Adapter le bâti et les pratiques pour accueillir des enfants porteurs de handicaps dans les structures petite enfance et enfance
8.2 Améliorer l'accessibilité physique de l'espace public et des équipements communaux et communautaires existants
8.3 Favoriser le maintien à domicile des seniors
8.4 Encourager le développement de l'offre locative adaptée aux seniors en cœur de bourgs
8.5 Soutenir le développement des sports "doux" et de maintien en bonne forme, accessible aux publics fragiles et âgés, sur tout le territoire
8.6 Mettre en place des partenariats entre collectivités et avec l'Etat pour accompagner au mieux les habitants en situation de précarité
8.7 Développer une commande publique responsable pour soutenir l'insertion par l'activité économique
8.8 Permettre la mobilité des personnes fragiles et en situation de précarité pour l'accès aux services de première nécessité

Objectif 9 : Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année

9.1 Limiter les pollutions de l'eau d'origine agricole
9.2 Développer des alternatives ou supprimer les pratiques fortement consommatrices d'eau potable

Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre

Le territoire possède un patrimoine architectural et naturel très riche. Il propose à ses habitants un **cadre de vie très qualitatif** qu'il s'agit de préserver car, une fois l'emploi et les services de premières nécessités assurés, c'est bien sur cet avantage concurrentiel que les territoires se différencient.

Le **tourisme** est une composante du développement économique mais il permet aussi de **faire connaître le territoire** à des personnes qui pourraient souhaiter s'y installer par la suite et, par effet miroir, de rendre une fierté aux habitants qui vivent déjà dans ce cadre.

La beauté du bâti et des paysages ne suffit pas. Le territoire doit apparaître comme dynamique pour que ses habitants s'y sentent bien. Or, les Terres d'Auxois ont l'ambition de proposer **des activités et animations artistiques et culturelles de qualité, d'encourager la pratique sportive et le « bien manger » en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts**. Il s'agit aussi de facteurs pour rester en bonne santé, y compris pour une population âgée.

Enfin les habitants seront d'autant plus fiers d'appartenir à un territoire que celui-ci prendra en charge et saura anticiper les nouveaux défis liés au dérèglement climatique. Le développement durable oriente toutes les politiques publiques répondant aux objectifs vus précédemment et apparaît clairement dans les ambitions de **réduction de la production des déchets** et de **réduction de la consommation d'énergies fossiles couplée à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables** du territoire.

Objectif 10 : Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire

10.1 Réaménager les centres des bourgs
10.2 Aller à la reconquête des logements vacants au centre des bourgs
10.3 Créer au sein des quatre bourgs des voies pour les mobilités douces et cheminements piétons, notamment sur les trajets domicile-école et domicile-travail
10.4 Restaurer et donner une seconde vie au patrimoine architectural classé ou inscrit
10.5 Veiller au maintien des éléments typiques des paysages de l'Auxois
10.6 Agir en faveur de la biodiversité

Objectif 11 : Faire connaître le territoire et ses atouts grâce au tourisme

11.1 Faire connaître la destination et améliorer la mise en valeur des sites touristiques stratégiques
11.2 Renforcer l'offre touristique des sites touristiques stratégiques
11.3 Développer le potentiel touristique autour du cyclotourisme
11.4 Améliorer la qualité d'accueil sur les sites touristiques stratégiques
11.5 Faciliter l'organisation de séjours touristiques individuels sur le territoire

Objectif 12 : Continuer de proposer des activités et animations artistiques et culturelles de qualité

12.1 Développer les compétences d'expression, notamment des jeunes, en lien avec les bibliothèques
12.2 Faciliter l'accès au livre papier et numérique
12.3 Déployer une programmation régulière, accessible et de qualité au théâtre
12.4 Encourager la pratique musicale
12.5 Soutenir la diffusion cinématographique

Objectif 13 : Encourager la pratique sportive

13.1 Maintenir en bon état, adapter et améliorer l'efficacité énergétique des équipements sportifs
13.2 Installer des équipements en libre-service favorisant la pratique sportive
13.3 Soutenir l'adhésion des habitants à des clubs sportifs
13.4 Soutenir le développement des sports "doux" et de maintien en bonne forme sur tout le territoire

Objectif 14 : Encourager le "bien manger" en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts

14.1 Servir des repas de qualité en restauration scolaire sur la base de productions locales
14.2 Eduquer les enfants au goût et lutter contre l'obésité infantile
14.3 Soutenir et favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire

14.4 Soutenir les petites unités de transformation de production locale adossées à des exploitations agricoles

14.5 Promouvoir la consommation et soutenir la distribution des produits locaux en vente directe et circuits courts

Objectif 15 : Réduire la production de déchets sur le territoire

15.1 Devenir une communauté de communes exemplaire en matière de prévention des déchets

15.2 Sensibiliser les scolaires et le grand public à la réduction des déchets

15.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public au tri des déchets

15.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration, restauration collective et au sein des foyers

15.5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

15.6 Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Objectif 16 : Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables

16.1 Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques

16.2 Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques

16.3 Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire

16.4 Développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics et sur des sites non adaptés à d'autres activités

16.5 Limiter le développement de l'éolien par mitage

16.6 Encourager l'acquisition de véhicules électriques ou hydrogènes par les collectivités et la mise en place de bornes de recharge